

# Rapport de la sous-commission des comptes 2018

## Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

---

### Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Marc Schafroth	UDC, rapporteur
	Monsieur Pascal Bühler	PS

La sous-commission s'est réunie le mardi 19 mars 2019 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des cheffes de services et/ou responsables suivantes :

- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch (adjointe à la cheffe de service) pour le service des ressources humaines

Le centre 122 (service de l'économie) est géré par la cheffe de dicastère du DFER.

M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN, n'a pas pu assister à la séance pour le centre 123 (service informatique communal) pour raison de maladie et Mme Séverine Bippert (cheffe du SRH), suite à un accident, s'est fait remplacer par Mme Isaline Feremutsch.

### **Remarque préliminaire**

Il est demandé à ce que les documents en vue des séances des sous-commissions (adressés aux commissaires le jeudi précédant les séances) soient, dans toute la mesure du possible, adressés quelques jours plus tôt.

Il est toutefois pris note que le service des finances était dans l'attente de renseignements complémentaires de la part des réviseurs des comptes et du service des communes en vue du bouclage, raison pour laquelle il n'a pas été possible d'envoyer ces documents plus tôt.

## **122 – Service de l'économie**

Il faut rappeler que le service de l'économie se préoccupe beaucoup de la promotion économique locale, notamment en vue de l'implantation de nouvelles sociétés sur notre territoire ou du développement de sociétés déjà existantes, alors que le service cantonal se charge de la promotion cantonale et extra-cantonale. Il subsiste toutefois quelques craintes quant à l'attention que le service cantonal de l'économie prête à la Ville de La Chaux-de-Fonds pour y faire venir de nouvelles entreprises. Il est vrai que l'Etat n'a pas réussi à implanter de grandes entreprises sur le territoire communal dernièrement. Néanmoins, la direction de l'économie entretient des contacts réguliers avec le service cantonal.

D'une manière générale, il est constaté que la situation géographique de la Ville a tendance à dissuader certains entrepreneurs à venir installer leur entreprise à La Chaux-de-Fonds. Il y a toutefois un bon espoir de voir l'attractivité de la Ville s'intensifier une fois que les projets de transports (train et autoroute) auront abouti. Dans l'intervalle, des analyses sont en cours avec le canton afin de diviser des grands terrains en plus petites parcelles, ce qui permettrait à des PME de la région de venir s'établir à La Chaux-de-Fonds et de pérenniser leur activité sur du long terme.

Le service de l'économie ne compte aucune charge de personnel. Il est toutefois rappelé par la direction que cela ne signifie pas qu'il n'y a aucune activité, mais uniquement que les salaires des différentes personnes qui travaillent pour le service de l'économie sont imputés dans d'autres services, principalement au service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et au Conseil communal (pour la secrétaire de direction).

Toutefois, pour des raisons de simplification, la Ville a renoncé à procéder à des écritures comptables internes entre les services.

### **123 – Service informatique communal**

La gestion informatique de la Ville est effectuée par M. Mikaël Déal en respect du schéma directeur informatique qui a été adopté par le Conseil général en avril 2018. Les comptes 2018 sont conformes au budget et les quelques écarts sont expliqués dans les remarques. Il est constaté une diminution des coûts d'impression grâce à la renégociation des contrats avec Canon.

Le SIEN travaillera prochainement sur plusieurs projets prévus dans le schéma directeur informatique, dont notamment le remplacement des audioguides du MIH. Une analyse importante sera par ailleurs réalisée avec le service des finances, qui envisage de remplacer le logiciel de gestion comptable SAP. En effet, comme le canton utilise maintenant SIGE, la Ville n'a plus la possibilité de profiter des développements du canton et les frais y relatifs, qui sont très coûteux, seront complètement à la charge de la Ville. Toutes les autres communes du canton utilisent maintenant le logiciel Abacus. Des études détaillées seront effectuées afin de trouver le logiciel qui conviendra le mieux à la Ville, autant en termes de coûts qu'en termes d'utilité. Dans tous les cas, SIGE ne semble pas convenir, le programme ne répondant pas aux besoins de la Ville.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, il faut préciser que les enseignant-e-s doivent obligatoirement être traité-e-s par SAP, pour des raisons règlementaires. Ainsi, même si le personnel de l'administration communale était géré par un autre logiciel, ce qui pourrait être envisagé mais n'est pas encore décidé, ce ne serait pas le cas pour les enseignant-e-s.

## **130 – Contrôle des habitants**

On comptabilise une diminution de 692 habitants à La Chaux-de-Fonds en 2018. Il faut toutefois préciser qu'il ne s'agit pas d'une perte équivalente en contribuables, car un contribuable peut représenter un ménage.

Au niveau du personnel du service, la situation est plus stable qu'il y a une ou deux année(s) en arrière. Le contrôle des habitants devra néanmoins travailler avec une personne en moins pendant plusieurs mois, notamment pendant les élections fédérales, en raison d'un congé maternité. Cela impliquera une surcharge de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs, impliquant une augmentation importante de leurs heures supplémentaires.

Il est demandé à ce que les statistiques de la population, qui sont transmises chaque mois au Conseil communal, puissent être également communiquées aux membres de la Commission financière. Cela n'est pas exclu mais la décision devra être prise par le Conseil communal. Il sera toutefois nécessaire en premier lieu d'obtenir des informations complémentaires du SIEN pour pouvoir les intégrer dans les tableurs Excel. Il faudra également que le contrôle des habitants développe de nouveaux tableaux en fonction de ceux que le SIEN arrivera à adapter.

Afin d'attirer de nouveaux habitants à La Chaux-de-Fonds, une campagne est en cours de réalisation afin d'encourager les frontaliers à venir s'établir dans notre commune. Ainsi, la préposée au contrôle des habitants s'est rendue dans différentes entreprises accompagnée de la directrice du DFER afin d'établir un premier contact avec leurs dirigeants, en vue dans un second temps de pouvoir discuter avec leurs employé-e-s. Cette démarche a été très bien accueillie par les entreprises mais leurs collaboratrices et collaborateurs n'ont pas encore été rencontré-e-s. Un flyer ([voir annexe](#)) et une page internet<sup>1</sup> ont été créés afin d'expliquer en détail les démarches à

---

<sup>1</sup> [http://www.chaux-de-fonds.ch/futurs-habitants/Documents/sinstaller\\_a\\_lachauxdefonds.pdf](http://www.chaux-de-fonds.ch/futurs-habitants/Documents/sinstaller_a_lachauxdefonds.pdf)

effectuer pour venir s'établir à La Chaux-de-Fonds. Les flyers ont été distribués dans les entreprises qui ont été rencontrées et des courriers ont été envoyés à une centaine d'entreprises de la Ville. Une attention particulière est donnée afin de cibler les personnes domiciliées loin de nos frontières (Lyon, Paris, ...), souvent engagées en raison de leur spécialisation dans un domaine particulier, afin que le premier point d'ancrage ne soit pas la France voisine, mais directement La Chaux-de-Fonds. Le contrôle des habitants délivre également le flyer à toute personne munie d'un permis G (frontalier) qui se rend au guichet, avec un retour plus ou moins positif selon les cas.

Un exercice similaire, mais plus délicat à réaliser, doit être effectué afin de cibler les pendulaires. Des réflexions sont actuellement en cours mais aucune démarche concrète n'a été réalisée pour l'instant.

## **600 – Service des finances**

D'une manière générale, tous les résultats extraordinaires sont enregistrés dans ce centre.

Les documents qui nous ont été présentés en vue des séances de sous-commissions présentent un déficit de CHF 2'155'973.78 sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle (10 millions, prévu au budget), soit une amélioration de 13 millions par rapport au budget 2018 (déficit de 15.2 millions avant prélèvement à la réserve conjoncturelle).

La Ville a des provisions de CHF 81.7 millions pour prévoyance.ne au 31.12.2017. Le montant de cette provision doit s'élever à CHF 16.7 millions au bouclage des comptes 2018 selon le service des communes, montant correspondant au montant versé en janvier 2019 à prévoyance.ne.

Selon l'analyse de l'organe de révision de la Ville (PWC) basée sur le respect des normes et recommandations MCH2, un montant supplémentaire de 51 millions devrait être provisionné (différence entre le

taux de couverture de 56.7% et 80%), et l'excédent de la provision de 14 millions devrait passer par le compte d'exploitation en vue d'être versé à la fortune nette.

Toutefois, selon les dernières informations transmises à la Ville par le service des communes, la provision excédentaire de 51 millions devrait être dissoute et virée à la fortune nette.

Il y a donc un désaccord très problématique entre l'organe de révision et le service des communes, car si la Ville procède comme demandé par le service des communes, l'organe de révision ne manquera pas de faire un paragraphe d'observation ou une réserve dans son rapport, ce qui pourrait être gênant pour les futures demandes de prêt. De plus, comme la provision doit passer par le compte d'exploitation avant d'être virée dans la fortune, la Ville présenterait un bénéfice final de près de 63 millions ! En cas de modification du résultat, les écritures liées à la dissolution de la provision de prévoyance ne seront passées dans la rubrique 48, revenus extraordinaires.

Les coûts du mandat confié à l'organe de révision, comme chaque année, ont été enregistrés dans le compte 31320300 Conseillers externes – Experts.

Par ailleurs, un rapport d'information sera soumis au Conseil général ce printemps quant à la gestion de la dette par la Ville. Ce rapport sera au préalable soumis à la Commission financière.

Enfin, il est constaté une augmentation de l'endettement de 20 millions, lequel se monte aujourd'hui à 415 millions (entre emprunts à court et long termes). Pour l'instant, les emprunts à court terme sont effectués à des taux négatifs. L'augmentation de l'endettement est causée par le résultat déficitaire de la Ville et en raison de l'impôt frontalier 2017 (12.5 millions) qui a été versé très tardivement, à fin janvier 2019, par le canton, ce qui a eu

pour conséquence que la Ville a dû emprunter en fin d'année 2018. Il est à prévoir que l'endettement va encore augmenter en 2019.

## **610 – Contributions**

Globalement, les recettes fiscales des personnes physiques sont assez stables par rapport aux comptes 2017. On comptabilise quelques bonnes surprises grâce à des rappels d'impôts et à un gain de loterie, il s'agit toutefois d'éléments tout à fait inhabituels et à considérer comme exceptionnels.

Pour ce qui est des personnes morales, on relève une légère augmentation de l'impôt sur le bénéfice. C'est une bonne nouvelle, mais il faut garder à l'esprit que l'impôt sur les bénéfices des entreprises ne rapporte pas beaucoup de recettes. Ainsi, il faudrait que plusieurs dizaines de millions de bénéfices soient déclarés pour que la Ville touche des recettes supplémentaires significatives. Plus de 50% de ces impôts sont générés par seulement 12 entreprises de la Ville.

Pour ce qui est des tableaux statistiques concernant les contribuables, qui figurent habituellement dans le rapport de gestion du service des finances, il a été décidé d'y renoncer provisoirement car les données fournies par le service des contributions n'étaient pas assez fiables, tout particulièrement quant à la comptabilisation des départs et des arrivées suite à des décès.

## **620 – Service des ressources humaines**

Le service des ressources humaines subit une surcharge de travail très importante car chaque remplacement doit être longuement examiné, des nouveaux processus doivent être mis en place, sans parler des réorganisations dans les services qui doivent être étudiées et aménagées. Le service des ressources humaines fournit également un accompagnement important dans le cadre des départs à la retraite, pour lesquels beaucoup de calculs doivent être réalisés. Il travaille par ailleurs

beaucoup avec l'AI, qui ne propose pas uniquement le versement de rentes mais offre également de nombreuses mesures d'accompagnement.

Pour ce qui est de la gestion des conflits, il est souvent décidé de faire appel à des partenaires externes, ceci principalement afin de conserver un rôle le plus neutre possible. Une cellule d'écoute est également en place depuis plusieurs années, qui donne plutôt satisfaction.

Les membres de la Commission financière sont intéressés à pouvoir disposer des statistiques en lien avec l'absentéisme. Ces dernières ne sont pas encore finalisées mais le service des ressources humaines est à bout touchant.

Des analyses sont également effectuées quant à la révision des couvertures d'assurance de la Ville, qui sont de plus en plus coûteuses en raison d'une augmentation générale de l'absentéisme. Toutefois, selon les courtiers en assurance, cela ne semble pas être une problématique propre à la Ville de La Chaux-de-Fonds mais plutôt un constat général au niveau de notre société.

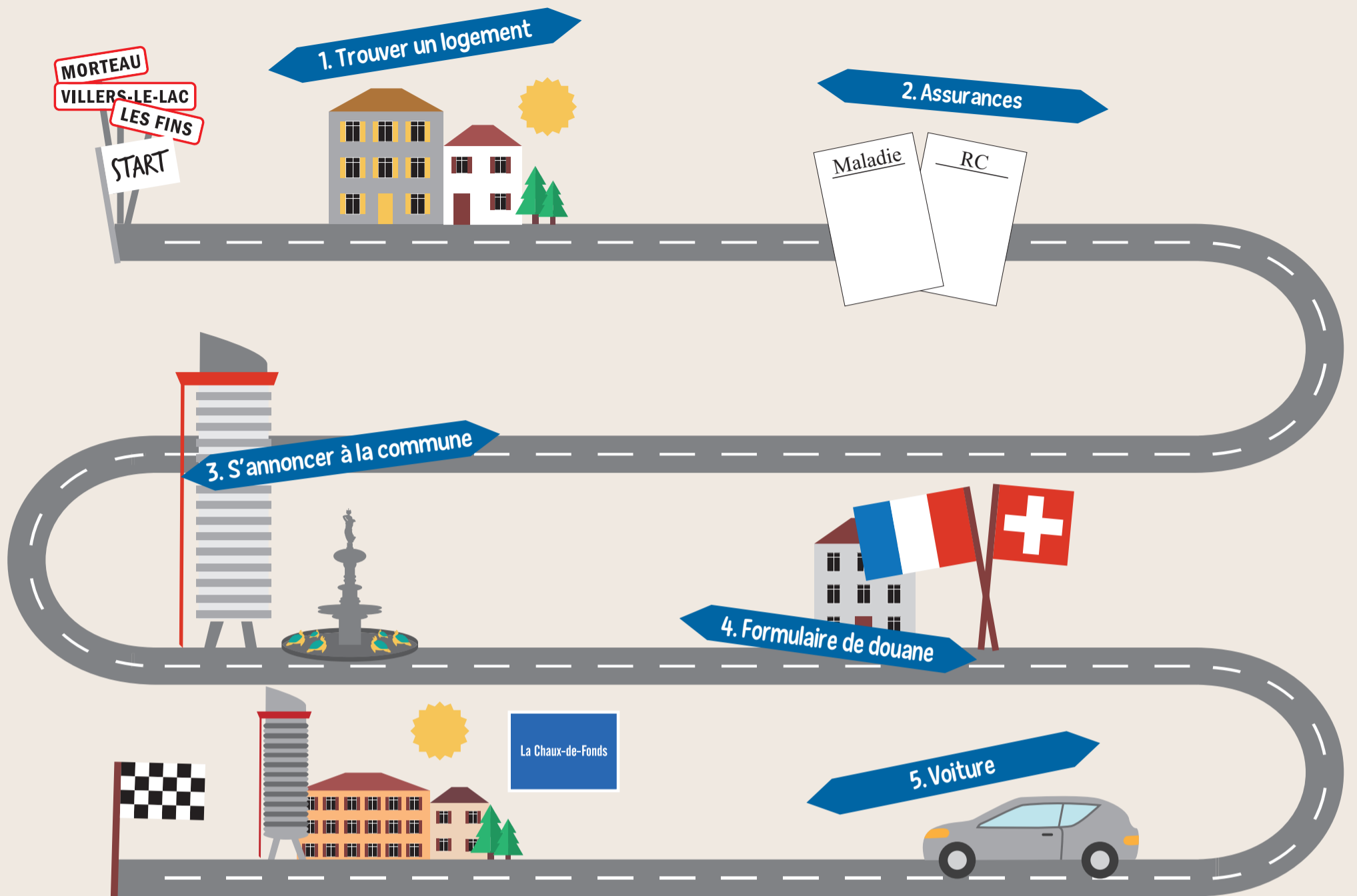
Pour ce qui est du compte 39800010 Rbts assurance maladie de personnes, il y a lieu de préciser qu'il s'agit uniquement de maladies de longue durée, car la Ville ne touche aucune indemnité sur les absences-maladie de courte durée, respectivement jusqu'à 180 jours d'absence. Jusqu'à présent, les montants budgétés étaient calculés en faisant la moyenne des cinq dernières années. La question se pose toutefois de revoir cette manière de calculer, car il apparaît que les montants reçus ont presque doublé par rapport à ceux budgétés, du moins en 2018.

Pour ce qui est de la santé et sécurité au travail, tous les coûts sont comptabilisés sous deux comptes (30100040 Salaires du personnel / Sécurité; 31380020 Sécurité au travail – Conseils). Toutefois, dès 2019, ces coûts seront comptabilisés dans un nouveau centre (621).

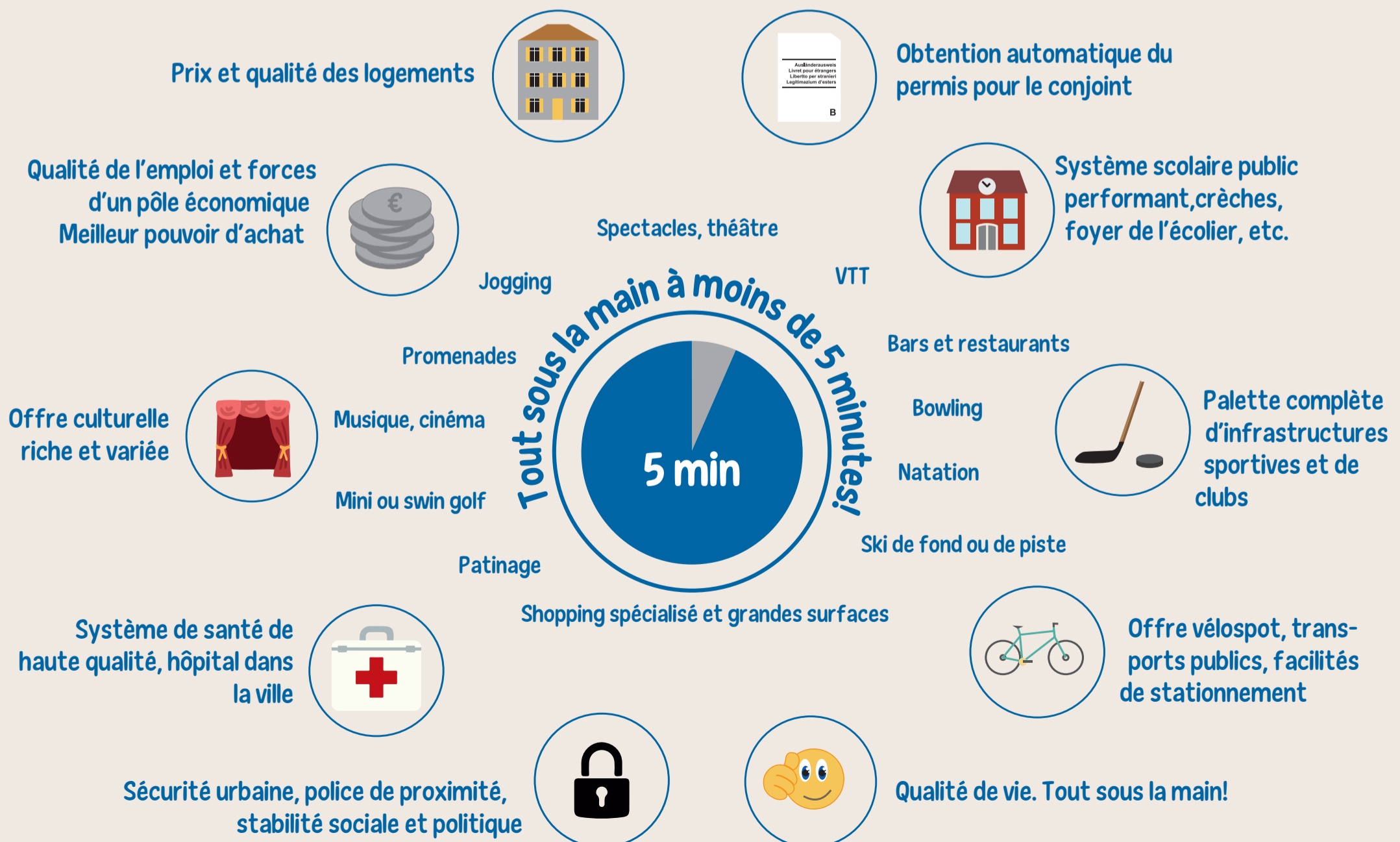
Plusieurs démarches de prévention ont été effectuées cette année, dont principalement la vaccination des collaboratrices et des collaborateurs à risque contre l'hépatite B, l'encéphalite à tiques et le tétanos. Tous les collaborateurs et collaboratrices présentant un risque de contracter ces maladies dans l'exercice de leur fonction sont invité-e-s à se faire vacciner dès l'engagement ou, à défaut, à signer une décharge libérant la Ville de toute responsabilité s'ils/elles devaient contracter l'une ou l'autre de ces maladies.

Le rapporteur de la sous-commission  
Marc Schafroth

# Comment s'installer à La Chaux-de-Fonds?



## Les avantages de s'installer à La Chaux-de-Fonds



# S'installer à La Chaux-de-Fonds c'est facile!

